

observations du 16 octobre 2023 :

Bonjour Monsieur,

J'ai eu besoin d'aide pour vous exprimer mon point de vue au sujet du projet photovoltaïque prévu entre Romanet et Les Meynieux à St Jouvent.

J'ai 15 ans et je vis au lieu-dit Romanet à St Jouvent depuis que j'ai 4 ans.

Je connais par cœur les chemins et les paysages aux alentours parce que c'est tout autour de ce futur projet que nous nous promenons en famille toute l'année, c'est sur la plaine qui est censée accueillir les panneaux solaires que mes petits frères et moi avons appris à faire du vélo, c'est là, où chaque jour nous avons la chance de voir les animaux de la forêt et je n'arrive pas à imaginer NOTRE plaine différente de ce qu'elle est aujourd'hui !

Comment feront tous ces animaux ? Où passeront-ils pour aller d'un bois à l'autre ? Et nous, où irons-nous nous promener pour trouver un si beau paysage ?

Je trouve dommage et triste d'abîmer un si bel endroit.

Je vous remercie d'avoir lu mon avis.

Leny Georgelin - 11 Romanet 87510 SAINT-JOUVENT

Bonjour Monsieur le commissaire,

Je trouve ce projet très intéressant pour plusieurs raisons.

Il s'agit d'un projet très raisonnable au niveau superficie. En effet, lorsque l'on voit qu'avec 20ha de panneaux photovoltaïques, nous couvrons 30% de la consommation électrique de la communauté de communes Élan 87, cela est encourageant car ça signifie qu'il suffirait de quelques projets de ce genre sur ce territoire pour couvrir l'intégralité des besoins de cette communauté.

Cela impacte peu les surfaces, d'autant qu'il s'agissait de surface classée NY.

Cela signifie également qu'avec des projets de cette taille, la faune n'est pas impactée à la vue des surfaces boisées et cultivées dans ce secteur. Ce n'est pas la clôture de 20ha par ci par là qui peut perturber la faune. D'ailleurs des études ont été réalisées pour analyser l'impact.

Nous sommes à une époque où les besoins énergétiques ne font que croître et nous devons arriver à produire une énergie plus verte.

Ce projet répond tout à fait à ces exigences.

Comment ne pas être favorable à ce projet de parc photovoltaïque ?

La production d'énergie renouvelable est urgente quand on voit le réchauffement actuel. Il fait encore plus de 30 degrés en octobre.

Sacrifier 20ha de surface au niveau de la communauté de communes Élan 87 pour produire 30% des besoins est dérisoire.

Ce type de projet est à encourager dans la mesure où toutes les études d'impact sont réalisées ainsi que les mesures d'intégration dans le paysage.

Veillez recevoir, Monsieur le commissaire, mes sincères salutations.

Mr Pergola

Bonjour,

Je ne suis pas habitante de Saint-Jouvent mais je me sens concernée par les projets d'énergies renouvelables qui poussent comme des champignons sur nos territoires ruraux.

1/ Consommer moins d'énergie pour nos besoins secondaires

A l'heure des grands changements climatiques, il semble archaïque de continuer de s'inscrire dans une démarche de production/consommation d'énergie toujours plus importante. Nous cherchons à produire de l'énergie pour mettre dans nos futurs moteurs électriques, dans nos télés géantes, dans nos data centers... alors qu'il faudrait au contraire réduire drastiquement nos besoins en énergie, privilégier les transports en commun et les mobilités douces, consommer local et réduire le transport des marchandises, sortir le nez de nos écrans pour regarder la nature. Toutes ces consommations "de plaisir" émettent du CO2 et ne font qu'accélérer le réchauffement climatique.

2/ Se concentrer sur nos besoins vitaux

A l'inverse, on néglige totalement les besoins vitaux que nous devons et allons devoir couvrir. La population mondiale augmente, et nous supprimons des terres agricoles qui permettent de nous nourrir. On nous alerte sur le réchauffement climatique, et on se permet encore de supprimer des arbres qui stockent le carbone, apportent ombre, fraîcheur et humidité. J'aimerais que mon fils, qui a aujourd'hui deux ans, ne connaisse pas de guerre pour accéder à de l'eau, de la nourriture, et des espaces de vie qui ne ressemblent pas à des déserts invivables.

3/ Trouver des compromis

Peut-être que la société n'est pas encore prête à se passer de son confort, à réduire ses transports, de son accès au numérique... Ne peut-on pas alors se dire qu'un compromis serait d'installer les parcs

photovoltaïques sur des parkings, des toitures de bâtiments industriels? Se dire qu'au moins on conserve les espaces agricoles, les forêts, les bois, les arbres, les sources, la biodiversité ? Je sais que cette idée est plus compliquée à mettre en oeuvre car les propriétaires sont nombreux dans une zone industrielle, les bâtiments n'ont pas forcément été conçus pour accueillir le poids des panneaux, les surfaces bitumées sont plus compliquées à creuser pour y enterrer les câbles. Cette idée est plus compliquée mais pas non plus irréalisable. Elle est surtout plus coûteuse et donc moins rentable, voilà le nerf de la guerre. Mais doit-on sacrifier la vie des populations à venir pour que le plus d'argent possible tombe dans la bourse d'un paysan, d'une comcom et d'une commune ?

Bien cordialement,

Isaline Le Borgne-Lapetite

2, Les Bos, 87300 Breuilaufa

Monsieur le commissaire enquêteur,

Permettez-moi de vous exposer en détail les arguments qui m'amènent à être contre ce projet....

Sensible depuis longtemps aux valeurs de l'écologie, je suis favorable à cette technologie que l'État Français a eu du retard à déployer mais il est notoire de constater que cette « marche forcée » doit se faire dans le respect des lois; or ce projet ne les respecte pas comme vous le verrez dans les points suivants:

1 - Ce projet ne s'implante pas dans une ancienne carrière comme il est écrit.

Vous en aurez la preuve dans le procès-verbal de récolement et les observations de la DREAL du 14 juin 2018.

2 - **Ce projet s'implante sur 100 % de terres agricoles au mépris de la loi 2023-175 qui l'interdit.**

3 - Le porteur de projet diffuse et fait colporter une promesse d'agrivoltaïsme alors que son projet n'en n'est pas un en vertu de cette même loi qui le précise dans l'article L 314-36.

4 - Le porteur de projet déclare faussement une partie des terres en déprise agricole alors qu'elles sont cultivées par un agriculteur qui les loue.

5 - L'avis de cet agriculteur qui exploite ces terres actuellement n'a pas été pris en compte.

6 - La réalité du terrain montre que le projet n'est pas conforme avec le SCOT alors que le porteur de projet l'affirme.

7 - Les caractéristiques de la zone Ny ne sont pas celles de la zone N et le porteur de projet utilise un article de la zone N pour justifier la compatibilité de son projet avec le PLU ce qui n'est pas conforme.

8 - La CDPENAF a donné un avis favorable au projet mais compte-tenu des points précédents, cela est incompréhensible et laisse émettre de graves doutes quant aux raisons de sa décision et de sa partialité.

Ainsi, pour garantir nos assiettes d'aujourd'hui ainsi que celles de demain ... j'espère que ces différents arguments vous auront convaincu quant à cette artificialisation cachée des sols.

Dans l'attente de leur prise en considération, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Carole CHAMP COMMUNAL

de Saint-Jouvent

Bonsoir Mr le commissaire enquêteur,

En ce dernier jour d'avis d'enquête je voudrais vous faire savoir une fois de plus mon mécontentement vis à vis de ce projet !

Pour le bien de nos générations futures ce projet ne doit en aucun cas voir le jour !

Ce serait une catastrophe écologique environnementale de grande ampleur !

Merci pour votre échange en attendant d'un accusé de réception.

Bien à vous

Mme Bastier Clothilde